



SOMMAIRE	
	Page
Le comité du mois	1
Les échos du Conseil	2

LE COMITÉ DU MOIS

ANNULEZ TOUS VOS RENDEZ-VOUS DU 28 AVRIL

DE 17H À 24H :

LE SYNDICAT DES PROFESSEURES ET DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

INVITE

TOUS SES MEMBRES, PRÉSENTS ET ANCIENS, À VENIR FETER LEURS 20 ANS

AU MUSÉE DU QUÉBEC

LES DÉTAILS VOUS SERONT COMMUNIQUÉS TRÈS PROCHAINEMENT MAIS DÉJÀ PRÉPAREZ VOS ANECDOTES, VOS CHANSONS ET VOS RIRES.

Vous avez dit CAAI ?

Vous avez passé vos deux premiers tests avec brio, nous l'espérons. Celui-ci promet de séparer les adultes des adolescent/e/s : allons-y ! Qu'est-ce que le CAAI ?

- A. Une onomatopée qui prétend imiter le cri
 - de la caille []
 - de la perdrix []

- B. Un comité dit des affaires académiques et institutionnelles qui a pour mandat d'aider le SPUL à se prononcer sur les dossiers de l'enseignement et de la recherche à l'intérieur de l'Université
 - vrai []
 - c'est beaucoup []

- C. Un comité qui veut valoriser sur la scène québécoise les services communautaires rendus par les membres du SPUL
 - vrai []
 - exagéré []

D. Un comité qui examine de façon critique les initiatives des nouvelles structures décisionnelles

vrai []

pas vraiment []

E. L'équivalent du sénat canadien dans les instances administratives lavalloises

vrai []

ah non ! []

F. Ce comité est actuellement composé de Josiane Hamers, présidente (langues et linguistique) Pierre-Charles Morin (psychologie), Michel Pigeon (génie civil), Marius Pineau (foresterie) et Josée-Luis Thénon (littératures)

oui []

et qui bientôt? []

Si votre impression est d'avoir raté le dernier test, il est grandement temps de revitaliser vos notions syndicales. À cette fin nous vous livrons immédiatement la clé de ce premier recyclage : la bonne réponse est constituée des items B C D et F. Si vous avez répondu A, à notre avis, il s'agit plutôt du cri du goéland ; évitez tout de même de vocaliser ce sigle à la brunante, en période de chasse. Une réponse en E pourrait indiquer un léger état de confusion mentale, qui expliquerait vos piètres résultats à nos questionnaires. Examinez la possibilité de votre candidature audit sénat. Peut-être souhaiteriez-vous mieux connaître les membres de ce comité ? Ces personnes se réunissent mensuellement au 6ième étage du Casault. Profitez-en pour visiter les locaux de votre Syndicat, et les attraper au vol. La chasse est ouverte !

Pierre-Charles Morin

ÉCHOS DU CONSEIL

28/01/94

Malgré le manque total d'esprit de collaboration de la météo (c'était une journée de grésil virant à la pluie), le quorum fut largement assuré par

la présence de la plupart des délégués, ce qui devrait stimuler les sections qui n'ont pas encore jugé bon de se faire représenter.

La *représentation des professeurs aux instances suprafacultaires* a retenu l'attention du Conseil. Le président Claude Bariteau a rendu compte d'échanges avec le recteur Michel Gervais, échanges qui aboutiraient à mettre sur pied un comité de travail, vu l'importance des transformations envisagées. Dans un tel cas, le SPUL pourrait accepter un déplacement dans le temps de la mise sur pied des modifications prévues au Conseil universitaire et des changements dans les modes d'élections.

Ce comité aurait un mandat précis à réaliser avec célérité, qui comprendrait les objectifs suivants :

1. diminution du nombre des facultés et des pouvoirs des petites facultés qui tiennent à leur statut;
2. étude des modes de gestion des principaux services de l'université, réalisée avec l'aide d'une firme spécialisée dans cette compétence;
3. réévaluation de la représentation des professeur/e/s aux instances de l'université.

La *consultation des départements et écoles sur la restructuration* a généré jusqu'ici quelques turbulences qui risquent de se poursuivre en septembre prochain. Aussi, le SPUL prendra les moyens pour s'assurer que ces clauses de la convention collective soient respectées. Il entend de plus faire valoir les droits des professeurs et professeurs touchés par les fusions annoncées. Étant donné les situations d'inconfort et d'insécurité que peuvent entraîner de telles fusions, le SPUL est d'avis d'en faire un élément de négociation pour inclure, par lettre d'entente, des clauses concernant les fusions.

Au Conseil, certains délégués ont recommandé d'examiner plus attentivement les économies qui découleraient d'une coupure des suppléments administratifs.

Dans une autre ligne de pensée, plusieurs délégués ont souligné le peu d'importance accordée aux *recherches non subventionnées*. Il serait bon que les professeurs et professeures qui

s'adonnent à ce type de recherche en fassent valoir la valeur dans leur unité.

Un autre genre de pratique à laquelle les professeurs et les professeures devraient porter attention : *la codirection de thèse de doctorat*, qui, généralisée, pourrait devenir une façon d'éviter l'embauche de professeur/e/s apportant l'expertise requise au sein du corps professoral. Il fut aussi fait mention que les conditions d'engagement des professeurs et professeures subventionnel/le/s devraient être réexaminées afin de revaloriser leurs fonctions.

Élections : Claire Deschênes (génie mécanique) a été élue représentante du SPUL au comité paritaire sur la condition féminine. Raymond St-Arnaud (génie électrique) et Yvon Sirois (didactique) ont été réélus membres du comité des avantages sociaux, de même que François Doré (pharmacologie), Jean Leahey (counseling et orientation) et Pierrette Lévesque (sciences infirmières) au comité d'aide aux professeurs.

Enfin, il n'est pas trop tôt pour souligner un *anniversaire prochain* : le 28 avril 1994, le SPUL fêtera ses 20 ans d'existence. Affaire à suivre!

18/02/94

Restructuration de l'organisation facultaire

Sur cette question il paraît évident que la révision visée se fera en profondeur de sorte que le SPUL opine pour la formation d'un comité de travail auquel les membres pourront faire valoir leurs idées sur bien des aspects qui pourraient les toucher. Voici les noms des représentants suggérés par le SPUL : Vincent Lemieux (science politique), Alain Prujiner (droit) et Gérard Lemieux (biochimie). Une proposition qui n'a pas reçu encore d'écho concerne la mise sur pied de procédures en cas de fusion des unités de rattachement, qui assurerait la transparence de ces transformations. On sait que le Conseil universitaire a fait récemment valoir le besoin de réflexion plus approfondie sur cette question par un vote divisé.

On se rappellera aussi que ce remue-ménage des facultés est directement relié aux exigences du gouvernement provincial, en conséquence de l'application de la loi 198. Quant aux effets possibles de ces rétrécissements administratifs

(fusions, annexions, regroupements, etc.) sur les carrières de plusieurs d'entre nous, il existe un vide juridique sur lequel notre recteur a manifesté verbalement son accord pour introduire des clauses à effet rétroactif, ce qui épargnerait les énergies et les coûts d'un affrontement sur le sort des professeur/e/s touché/e/s - la convention actuelle couvre les effets possibles de l'abolition d'unités, mais non ces rétrécissements qui peuvent affecter la nature de leurs charges de travail. Il faudra donc trouver les clauses qui assureront l'équité dans les transferts d'une unité à l'autre, touchant aussi l'ancienneté et la possibilité d'aller en grief si l'on assiste à des pratiques bizarres.

Vingtième anniversaire du SPUL

L'attention du conseil s'est ensuite portée sur l'organisation du vingtième anniversaire du SPUL, le 28 avril prochain. Plusieurs suggestions ont été faites, dont celle d'une brochure ou d'une pochette qui laisse un résultat permanent, l'écrit demeurant la meilleure façon d'atteindre les professeur/e/s. Ce serait l'occasion de promotion et de bilan des temps passés pour les temps à venir, rappelant les moments difficiles, de grande solidarité, surtout les acquis qui permettraient aux nouveaux membres de mieux saisir les enjeux de la prochaine négociation et les efforts requis pour tout projet de changement de la convention collective. Documents de causes célèbres, poèmes, photos et humour pourraient être de mise, sans tomber dans le folklore commercial.

Professeur/e/s subventionnel/le/s

Le SPUL continue de se sensibiliser à leurs problèmes qui s'accroissent en période de coupures de subvention. On sait par exemple qu'à la Faculté de médecine, les professeur/e/s de plusieurs départements s'élèvent contre certaines pratiques administratives (par exemple, des sommes générées par les chercheur/e/s qui ne leur sont pas entièrement retournées). Le conseil a donc voté à l'unanimité la formation d'un comité destiné à reconnaître ces problèmes et à examiner leur solution. Voici les noms des professeur/e/s subventionnel/le/s qui feront partie de comité : John Kuigura (médecine), Jamal Charara (chirurgie expérimentale), Jean Cléroux (médecine) et Roger Thériault (représentant du comité des griefs).

Régime d'assurance santé

Nicole Rousseau invite le Conseil à réexaminer nos couvertures d'assurance-santé et leur financement qui sont modifiés du fait que les contributions patronales seront dorénavant imposables. Le nouveau portrait fiscal pourrait amener à reconsidérer certaines inclusions de services et à introduire des mesures de contrôle des coûts des couvertures. Le mandat du comité des avantages sociaux risque de s'en voir modifié - par exemple, à retourner vers une couverture de services médicaux majeurs plutôt que sur l'obtention de couvertures de médecines douces qui augmenteront les frais taxables des membres participants. À suivre.

Pierre-Charles Morin

18/03/94

Comité des affaires externes

Le second rapport annuel fut approuvé par le Conseil syndical. Il a autorisé le versement d'un montant total de 12 900 \$ parmi les catégories de demandes suivantes : solidarité syndicale et professionnelle (4 000 \$), solidarité de type humanitaire à caractère régional (7 900 \$), et solidarité internationale (1 000 \$).

Prévoyances collectives

Le comité des prévoyances collectives cherche à ajuster, pour la prochaine année, le financement de l'assurance-santé des professeur/e/s. Le Conseil doit arrêter son choix lors de sa réunion du mois d'avril. Nicole Rousseau a donc déposé pour discussion, au niveau des sections, un « tableau comparatif » de quatre scénarios de financement et a donné, pour chaque scénario, les informations pertinentes.

B.E.S. : liberté académique et autonomie institutionnelle

Le professeur Jacques Desautels (didactique) a fait l'historique du tout nouveau programme de baccalauréat en enseignement secondaire et a sensibilisé les membres du Conseil sur les conséquences d'un tel programme. Il y voit une perte de la liberté académique du professeur, un empiétement sur certaines clauses de la convention collective et une perte d'autonomie

pour l'université Laval. La discussion qui a suivi l'exposé a clairement montré que des situations analogues existent dans d'autres unités, tout particulièrement celles qui offrent des programmes de formation sous « surveillance » d'une corporation professionnelle. Le Conseil a demandé au Comité exécutif d'examiner les répercussions de ce nouveau programme sur la présente convention, de lui faire rapport et de communiquer sa position aux autorités concernées et au grand public.

Élections

Nicole Boucher (service social) et Jean-Loup Robert (génie civil) ont été élus membres du Comité paritaire sur l'amélioration de la qualité de la formation. Pour leur part, Denise Piché (architecture) et James Pottier (administration) ont été élus les porte-parole du SPUI à la table de négociation pour le renouvellement de la convention collective du syndicat des employées du SPUL (AESPUL). Le mandat du comité « patronal » est double :

1. d'apporter des améliorations à la convention actuelle entre le SPUL et l'AESPUL en autant qu'elles respectent les principes majeurs à la base de cette convention collective;
2. de faire rapport au Conseil syndical à sa séance de mai 1994.

Roger de la Garde

SERVICE SPÉCIAL D'AIDE

Les personnes intéressées peuvent rejoindre au numéro **654-4721** l'un/e ou l'autre des professeur/e/s membres du comité dont les noms suivent : François Doré, Jean Leahy et Pierrette Lévesque.